

A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

Politique 13 – Tournois des équipes

13.1 Objectifs

Uniformiser la gestion des tournois pour les équipes de l'association.

13.2 Membres visés

Les entraîneurs chefs, les gérants, tous les membres de l'association, les membres du CA

13.3 Procédures à suivre

13.3.1 Nombre de tournois permis

Le nombre de tournois permis par division est comme suit :

- Pour toutes les équipes : un (1) tournoi est obligatoire dans la région Richelieu. Aucun tournoi ne doit avoir lieu pendant les séries de fin de saison (mars-avril).
- Pour la division Pré novice (MAHG 1-2) : 3 festivals maximum. L'association s'occupe d'inscrire chaque équipe à deux festivals locaux dont le Festijets de St-Hubert. L'équipe pourra décider si elle désire participer à un 3^e festival local ou à l'extérieur.
- Pour la division Novice (MAHG 3-4) : 3 tournois maximum. L'association s'occupe de réserver et payer un (1) tournoi local pour chaque équipe à l'exception des frais d'entrée du tournoi. L'équipe pourra décider si elle désire participer à d'autres tournois locaux ou à l'extérieur.
- Pour les divisions pee-wee, midget et junior : 4 tournois maximum. Toutes les équipes de St-Hubert récréatives (A-B-C) sont inscrites automatiquement aux tournois de St-Hubert (excluant les frais d'entrée aux tournois) et compte pour un tournoi local dans la région Richelieu. L'équipe peut décider si elle désire participer à d'autres tournois.
- Pour les divisions atome et bantam : 4 tournois maximum. L'association s'occupe de réserver et payer un (1) tournoi local pour chaque équipe à l'exception des frais d'entrée du tournoi. L'équipe peut décider si elle désire participer à d'autres tournois.

13.3.2 Réservation des tournois

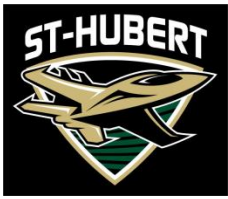
Lorsque l'équipe est formée, l'entraîneur chef peut enregistrer l'équipe dans les tournois de son choix selon le nombre permis par sa division.

Le paiement des tournois et des admissions est sous la responsabilité de l'équipe. Vous devez consulter chaque organisateur de tournoi pour connaître leurs modalités.

Il est strictement défendu à un entraîneur chef de retirer son équipe après la confirmation de son inscription à un tournoi ou durant un tournoi.

Des sanctions sont prévues par l'association des Jets et par la région Hockey Richelieu si une équipe ne se présente pas à un tournoi.

Lorsqu'une équipe est inscrite à un tournoi, elle a l'obligation de se présenter aux heures de parties prévues. Il est de la responsabilité de l'entraîneur chef de valider régulièrement l'horaire des parties sur le site internet officiel du tournoi.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

13.3.3 Liste des tournois et permis

Les permis de tournois sont émis par le registraire de Hockey Richelieu et seront distribuer par notre registraire avec votre feuille d'équipe (T-112). Vous devez envoyer votre liste des tournois au directeur des glaces. Ne rien écrire sur les permis. Ce sont les registraires des tournois qui vont les compléter. Vous ne pouvez participer à un tournoi sans le permis autorisé.

L'entraîneur chef est responsable de compléter la liste des tournois de son équipe et ce, dès que l'inscription d'un tournoi est confirmé.

Sommairement, les informations à fournir au directeur des glaces sont :

- le nom exact du tournoi ;
- le lien URL où l'horaire du tournoi sera diffusé ;
- les dates du début et de fin du tournoi pour la catégorie et la classe inscrite ;
- les numéros des parties qui pourraient avoir un conflit potentiel ;
- les numéros des parties qui pourraient avoir un conflit certain.

Les délais prescrits par le Registraire des Jets devront être respectés. De plus, les formulaires de vérification des antécédents judiciaires devront être complétés avant la remise des permis de tournois.

13.3.4 Tournoi à l'extérieur de la région : accord des parents

Les équipes ne sont pas obligées de s'inscrire à un tournoi à l'extérieur de la région.

L'accord des parents est **OBLIGATOIRE AVANT** d'envoyer le chèque qui confirme l'inscription de l'équipe à un tournoi à l'extérieur de la région. Une majorité du ou des parents représentant les 2/3 des joueurs de l'équipe est requise pour inscrire l'équipe à un tournoi à l'extérieur de la région.

Aucun joueur n'est obligé d'aller à un tournoi à l'extérieur si le ou les parents ne sont pas en mesure d'y aller financièrement ou par d'autres obligations familiales ou professionnelles. Le ou les parents devront en aviser l'entraîneur chef ou le gérant aussitôt que possible de cette situation. Le joueur devra cependant payer sa part pour l'inscription de l'équipe aux tournois.

Il est interdit aux entraîneurs ou gérant de pénaliser le joueur ou les parents de quelque façon que ce soit parce qu'il ne participe pas ou s'absente à un tournoi ou qu'il est sous l'effet d'une suspension.

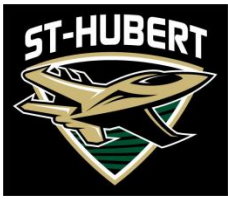
13.3.5 Frais d'hôtels, repas et transport

Chaque membre de l'équipe doit payer les frais pour sa chambre, ses repas et son transport pour aller à un tournoi. Ce n'est pas au fond d'équipe d'assumer ces frais.

Le gérant pourra faire une réservation de chambres pour les parents qui en font la demande. Aucun parent ne peut être obligé de payer pour une chambre d'hôtel s'il n'en a pas de besoin ou qu'il n'a pas fait la demande.

13.3.6 Perte de permis de tournoi ou permis oublié

Si vous oubliez ou perdez vos permis pour les tournois, le registraire va faire son possible pour vous en émettre des nouveaux le plus rapidement que possible. Si vous êtes en tournoi à l'extérieur, vous devrez faire les démarches pour venir le chercher auprès du registraire. Un permis original doit être remis au responsable du tournoi.



A.H.M. LES JETS DE SAINT-HUBERT INC.

Des frais d'administration seront chargés à l'équipe pour remplacer votre cartable ou vos permis perdus ou oubliés.

13.3.7 Allocation aux équipes des Jets représentant la région aux interrégionaux et aux provinciaux

Pour les équipes des Jets qui nous représenteront aux tournois inter-régionaux et provinciaux (Coupe Dodge), une allocation sera remise à chaque équipe comme suit :

- 25 \$ par joueur + 3 personnels de banc – dans un rayon de 2 heures de voiture (Estrie, Lac St-Louis, Laurentides-Lanaudière, Laval, Région Montréal, Richelieu)
- 50 \$ par joueur + 3 personnels de banc – dans un rayon de 3 heures de voiture (Mauricie, Outaouais, Québec-Chaudière-Appalaches)
- 75 \$ par joueur + 3 personnels de banc – dans un rayon de 4 à 6 heures de voiture (Bas St-Laurent, Saguenay Lac St-Jean)
- 100 \$ par joueur + 3 personnels de banc – dans un rayon de plus de 6 heures de voiture (Abitibi-Témiscamingue, Côte Nord, Gaspésie les Îles).

13.4. Révision des politiques et procédures

Les politiques et procédures sont révisés au besoin par le comité de réglementation, le conseil exécutif ou le conseil d'administration de l'association.

13.5. Renseignements

Pour tout renseignement au sujet de la présente politique, veuillez communiquer par courrier électronique avec le secrétaire de l'association (secretaire@jetsdest-hubert.ca).

13.6. Historique des révisions

Date approuvé	Version	Commentaires
4 juin 2017	1.0	Document original, approuvé par le CA.

13.7. Politiques, procédures, résolutions ou dispositions antérieures

Le présent document abroge et remplace toutes politiques, règlements, résolutions ou dispositions antérieures adopté par le conseil d'administration ou tout autre comité sur les objets traités dans ce document.

13.8. Approbation

Les politiques et procédures se trouvant dans ce document ont été approuvés par le conseil d'administration des Jets de St-Hubert.

Président intérim 4 juin 2017
Date

Secrétaire 4 juin 2017
Date